

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA QUATRE CENT QUARANTE QUATRIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 14 FÉVRIER 2022

- * 444-CA-6845 concernant la désignation du vice-recteur à l'administration et aux ressources de l'UQO pour gérer ClicSÉCUR pour et au nom de l'UQO (**Alain Godmaire**)
- * 444-CA-6846 concernant la nomination d'un membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS) (**Marie-Eve Blackburn**)
- * 444-CA-6847 concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation d'une représentante ou d'un représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec (**Alain Godmaire**)
- * 444-CA-6848 concernant les modifications à la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* inférieurs à 125 000 \$
- * 444-CA-6849 concernant les modifications à la *Politique relative à la gestion des risques*
- * 444-CA-6850 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2021-2022.
- * 444-CA-6851 concernant le projet de création de l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en psychologie (cheminement recherche)
- * 444-CA-6852 concernant le projet de création de l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée)
- * 444-CA-6853 concernant la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité
- * 444-CA-6854 concernant la désignation de membres au conseil d'administration de l'UQO (**Najat Kamal, Diane Richard, Vincent Beauséjour**)
- * 444-CA-6855 concernant la désignation d'une personne observatrice régulière au conseil d'administration (**André Régimbald**)
- * 444-CA-6856 concernant l'adoption du renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais (SPSUQO)

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*